

## Les vœux des élus

Décembre ! Nous voilà déjà dans la préparation des fêtes de Noël et du jour de l'an.

L'année 2020 sera sur le plan communal une année de changement.

L'équipe sortante profite de ce moment pour vous présenter ses vœux.

Ceux-là ne seront pas des vœux de bonne santé, de bonheur, de réussite, de prospérité.... Ce n'est pas de cette manne de souhaits (aussi rabâchés au fil des ans que sans valeur aucune) dont il s'agit. Ce que nous souhaitons à tous est bien plus exigeant et nécessite notre réelle implication pour se concrétiser.

Nous souhaitons qu'en 2020, chacun de nous fasse moisson :

**De Bienveillance** à l'égard de ses proches mais aussi de ses voisins et de ses élus

**De Solidarité** qui se soucie des autres, en particulier des plus vulnérables, dépassant le cas échéant les différents qu'il ou elle peut avoir avec celui-ci ou celle-là pour prêter une main désintéressée quand cela s'avère nécessaire.

**D'Engagement** dans la vie communautaire afin d'être auteur de l'amélioration du cadre de vie de tous et non critique systématique de toute initiative, qu'elle soit municipale ou associative.

Vous ne l'ignorez pas, l'individualisme, l'indifférence, l'égoïsme, la rancœur peuvent ronger une communauté aussi sûrement

qu'une épidémie de lèpre. A chacun de nous de réagir à cela en sachant déposer, quand elles existent, les armes de la discorde, si lourdes à porter et tellement inutiles.

Tels sont en cette fin de mandat, nos vœux d'élus, de citoyens, d'habitants de ce coin d'Ardèche qui nous est si cher.

**Nous vous souhaitons à tous d'excellentes fêtes.**



**Vendredi 20 décembre à 18h30, les enfants de l'école nous invitent à fêter Noël**

Au cours d'une déambulation dans les rues du village et quelques haltes chantées, il est fort probable que le Père Noël ayant repéré cette manifestation nocturne vienne faire une petite visite aux enfants....

Ensuite, pour se réchauffer, l'association « les Gazinoux » proposera aux participants, salle Gaston Giraud, une restauration confectionnée par les parents d'élèves ainsi que boissons chaudes et froides.

Et, à 20h, nous finirons la soirée en beauté et en douceur en assistant au spectacle « Youpiks » réalisé par la Compagnie « Bigre »

*« Une couverture se déplie : un monde se réveille. C'est ici que vivent les Youpiks ! Ils ont des nids dans les cheveux et des oiseaux. Ils naviguent à la cime des arbres sur la mer de feuillage. Ils charment les chats géants pour qu'ils labourent leurs champs. »*

*Dans ce spectacle, ils sauveront la montagne d'un terrible mal au cœur. Georges le rouge-gorge nous donnera une leçon d'agriculture. Nous aiderons le pauvre Risotto à repêcher son nez tombé à l'eau. »*

Venez nombreux, parents, grands-parents, amis, habitants de St Julien du Gua ou des environs.

### **Participation libre pour le buffet et le spectacle.**

Les bénéfices, le cas échéant, iront alimenter la caisse de l'association des « Gazinoux »

*Marie-Dominique Prévot*

---

## **L'éclairage public sur la commune, une transition énerg...ique !**

En 2016, la commune faisait procéder par le SDE 07 au remplacement des ampoules fluorescentes de nos éclairages publics par des lampes sodium moins énergivores,

répondant en cela à une directive européenne.

Profitant de ces travaux obligatoires, nous réévaluons le nombre de points lumineux utiles et les réduisons d'un peu plus de la moitié : Sur les conseils du SDE, nous retenons comme essentiels les éclairages aux entrées et sorties de villages, les parkings ou ce qui en tient lieu, les bâtiments publics, les endroits réputés dangereux. (De 106 lampes sur la commune nous passons à 68)

De même, nous expérimentons sur le village et la Pervenche l'extinction de la lumière artificielle durant quelques heures creuses de nuit.

Le but de cette initiative concernant l'éclairage public et qui n'a pas toujours été bien perçue était de :

- Réduire nos factures d'électricité
- Optimiser notre bilan énergétique
- Agir sur notre environnement en limitant l'impact de la lumière artificielle sur les écosystèmes et sur notre santé.

**Le résultat économique** à ce jour est probant :

En 2014, la facture concernant l'éclairage public **sur la commune** s'élevait à 7080€.

En 2018, cette facture a bien diminué, elle est de 3193€.

**Le bilan énergétique** lui aussi est très positif :

A titre d'exemple, sur **le village**, de novembre 2015 à novembre 2016 la consommation était de 12 486KW/h. Un an plus tard, pour la même période, cette consommation chutait à 5 326KW/h

Bien sûr, **le bilan sur la santé** ne peut être aussi visible. Des études ont toutefois prouvé qu'une source lumineuse artificielle à proximité du dormeur maintient son cerveau dans un certain état de veille, rendant son repos moins réparateur, son système immunologique plus fragile, le prédisposant ainsi à des problèmes de santé.

Cet objectif de réduction de la dépense énergétique reste encore à améliorer. Les hameaux ne bénéficient pas tous de l'extinction des lumières la nuit. Le coût de l'installation des cellules photoélectriques ne nous a pas permis dans un premier temps d'équiper chaque site. Cela sera peut-être une des décisions de la nouvelle équipe municipale d'uniformiser, grâce aux économies déjà réalisées, cette initiative sur l'ensemble de la commune.

*Odile Marsal*

---

## **Procédure prestation broyeur**

Comme nous vous en avons informé dans la dernière Guazette, la commune vient de faire l'acquisition d'un broyeur : de marque Honda, puissance 13cv.



Il est conseillé de broyer du bois vert qui use moins la lame. Les branches ne doivent pas avoir un diamètre de plus de 10 cm. Le bois bien préparé réduira le temps d'intervention qui vous sera facturé. Ce broyeur sera attelé

au camion benne de la commune ; il est donc nécessaire que l'accès au bois qui doit être broyé soit adapté au passage de ces véhicules. Le broyat sera laissé sur place si vous le souhaitez, sinon il sera évacué immédiatement par un chargement dans le camion.

Lors du dernier conseil municipal, les conditions d'utilisation ont été définies. Vous devrez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie qui définira alors le jour de l'intervention en fonction des différentes demandes. Lors de votre passage en mairie, il vous sera demandé un chèque de caution de 50€ qui ne sera pas encaissé.

Lorsque la prestation aura été réalisée par l'employé municipal, vous devrez vous rendre en mairie pour le règlement de la prestation qui se décomposera ainsi :

- 5€ pour le déplacement de l'employé municipal
- 5€ par demi-heure d'utilisation du broyeur (ex : pour une intervention de 2 heures, cela vous coûtera 25€).

Vous disposerez d'un mois pour venir en mairie régler votre facture. En cas de non présentation en mairie dans ce délai d'un mois pour effectuer le règlement, la mairie encaissera le chèque de caution sans qu'il ne soit possible pour le bénéficiaire de la prestation de demander le remboursement entre les 50€ et le coût réel de sa facture.

Nous espérons que ce nouveau service répondra aux besoins des habitants de la commune et participera à une gestion des déchets verts qui prend mieux en compte les préoccupations environnementales.

*Marie-Dominique Prévot*

## Vos encombrants ! Une aide conditionnelle.

On entend sous le terme « encombrant » un objet volumineux provenant d'un usage domestique qui, par sa nature, son poids, sa dimension, ne peut être chargé dans un véhicule de particulier. Il peut s'agir de :

- Gros mobilier d'ameublement : Table, sommier, lit, canapé, commode etc...
- Appareil sanitaire : baignoire, cumulus, chaudière, bac à douche...
- Gros appareil électro-ménager : Réfrigérateur, cuisinière, machine à laver le linge ou la vaisselle...

A titre exceptionnel, si vous n'avez pas les moyens adaptés pour amener cet objet à la déchèterie, la municipalité peut s'en charger moyennant votre participation financière aux frais (essence et dédommagement du temps de l'agent communal).

Vous devez pour cela signaler en mairie le ou les encombrants à enlever. Lorsqu'un transport à la déchèterie sera programmé, la secrétaire de mairie vous le signalera. Vous devrez alors déposer votre encombrant au bord de la voie publique sans gêner la circulation. Votre présence sera peut-être demandée pour aider à charger l'encombrant dans le véhicule (dans ce cas, l'employé municipal prendra rendez-vous avec vous pour convenir d'un moment).

**Il vous sera demandé la somme de 5€ par encombrant pris en charge.**

Vous vous acquitterez de cette somme en mairie et non de la main à la main auprès de l'employé municipal.

Débarrasser un grenier, une cave, un appartement n'est pas pris en charge par la municipalité. Vous pouvez envisager pour cette activité la location d'un véhicule utilitaire.

**Une régie sera mise en place en mairie à partir du 02 janvier 2020.**

*Précision : Ne rentre pas dans la définition « encombrants » :*

- *Les déchets provenant de travaux type déblais, gravats...*
- *Tout déchet provenant de la démolition en BTP (cadres de portes, de fenêtres, tuiles...)*
- *Les pneumatiques, carcasses de véhicule en pièces détachées...*
- *Les déchets verts (taille, tontes, feuilles...)*

*Odile Marsal*

## Coiffeuse à domicile

Début décembre **Sarah MARLY** a emménagé au village de St Julien du Gua.

Elle propose ses services de **coiffure à domicile**, activité qu'elle pratique depuis de nombreuses années. Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à la contacter au numéro suivant : **06 26 27 26 05**.

## Signatures d'auteurs...

Au cours de ces derniers mois, plusieurs productions littéraires ont été éditées dont les auteurs sont des habitants de St Julien du Gua !

Si vous souhaitez découvrir ces œuvres, rencontrer leur auteur, nous vous invitons :

**Samedi 8 Février à partir de 15heures**  
**Salle Gaston Giraud**

Seront présents :

- **Monique Bonnefoy-Morin** pour son dernier roman « **Le ruisseau de Dieu** »
- **Aurore et Daniel Loubersac** pour « **Illustres courtes d'Ardèche et d'ailleurs** » Editions de la Calade
- **Marjolaine Nadal** pour « **Du vent dans la tête** » Editions Voce Verso Bravo

Félicitations à ces créateurs d'histoires et de rêves pour les petits et les grands

Cette manifestation littéraire sera également l'occasion de vous faire découvrir les **écrits de Gaston Giraud**, aimablement remis à la bibliothèque de la commune par sa fille Mme Barjon, et que vous pouvez par ailleurs consulter en bibliothèque aux heures d'ouverture.

La réception s'achèvera par un apéritif convivial qui permettra la poursuite des échanges.

*Marie-Dominique Prévot*

---

### **Invitation aux vœux du maire**

Le samedi 25 janvier à 17h30, Mme le Maire et le conseil municipal vous invitent à assister à la traditionnelle cérémonie des vœux qui se déroulera salle Gaston Giraud.

La rencontre se poursuivra par le partage des galettes des rois toujours excellentes confectionnées par Anne et Hervé Blanchetière.

Nous vous espérons nombreux pour vivre ensemble ce moment de convivialité



### **Agenda Fin Décembre 2019 à Mars 2020**

**Vendredi 20 décembre à partir de 18h30 :** Fête de Noël à l'école

**Dimanche 12 Janvier à 12h :** repas pour nos aînés au restaurant « Le goût des Autres »

**Samedi 18 Janvier à 20h30 :** Nuit de la lecture à la bibliothèque. Possibilité de repas au restaurant « le Goût des Autres » à 19h sur réservation.

**Samedi 25 Janvier à 17h30 :** Vœux du maire à l'espace Gaston Giraud

~~**Dimanche 26 Janvier à 14h30 :** Loto des Gazinoux à l'espace Gaston Giraud~~

**Vendredi 31 Janvier à 20h30 :** Veillée chez l'habitant

**Samedi 8 Février à partir de 15h :** séance de signatures de livres à la salle Gaston Giraud.

**Jeudi 13 février à 14h30 :** Goûter œcuménique salle Gaston Giraud

**Samedi 15 Février à 20h30 :** soirée jeux au restaurant « le Goût des Autres » sur inscription préalable. Possibilité de repas au restaurant à 19h sur réservation.

**Samedi 14 Mars à 12h :** Repas de l'amitié Paroisse de la Pervenche à l'espace Gaston Giraud

**Dimanche 15 Mars :** 1<sup>er</sup> tour des élections municipales

**Vendredi 20 Mars à 20h30 :** Soirée partage de lectures au restaurant « le goût des Autres ». Possibilité de repas au restaurant à 19h sur réservation.

**Samedi 28 Mars à 18h30 :** soirée Reboule des veillées salle Gaston Giraud.

**Dimanche 29 Mars :** Eventuel 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales

---

**Mairie et Agence postale ouverture au public :**

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de 10h30-12h30 et de 13h30-15h30 – Fermeture Vendredi /Samedi /Dimanche

**Horaires de La bibliothèque :**

Lundi de 14h à 15h45 de 17h30 à 18h30

Vendredi de 16h15 à 18h30

« La Guazette »

Journal de la commune de Saint Julien du Gua

Numéro 20 / Décembre 2019

Mairie, 07190 Saint Julien du Gua (France)

Tél. : 04 75 66 85 16 - Fax : 04 75 66 85 29

Courriel : [mairie.st-juliendugua@orange.fr](mailto:mairie.st-juliendugua@orange.fr)

Directeur de la publication : Denise NURY

Commission de rédaction : M-D PREVOT, O. MARSAL

Avec la participation de Francis HUBERT

Imprimé par Imprimerie Cévenole (Coux)

Ne peut être vendu - Ne pas jeter sur la voie publique



## RUBRIQUE ALTERNATIVE ENVIRONNEMENTALE



### L'eau et l'adaptation aux changements climatiques (F. HUBERT)

Les membres du groupe « la vie au village », né dans la foulée de la consultation citoyenne, suite au mouvement des gilets jaunes, ont pensé qu'un article sur l'Eau, dans La Guazette, en lien avec la problématique du climat, pouvait être utile. L'actualité de ces derniers mois ayant été aussi (ou encore) marquée par des effets du réchauffement, un tel article apparaît effectivement opportun.

<sup>1</sup> Ce document, d'une trentaine de pages, est disponible en ligne sur le site [www.eaurmc.fr/climat](http://www.eaurmc.fr/climat). Rédigé par un groupe technique, il s'appuie sur un bilan des connaissances scientifiques et un rapport d'étude de

Pour aborder le sujet, il est proposé de s'appuyer sur un document « phare » : le « **plan de bassin d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau<sup>1</sup>** », qui mériterait d'ailleurs une plus grande diffusion auprès du « grand public ». Etabli en 2014, ce plan est une déclinaison « régionale » du plan national d'adaptation au changement climatique, publié en 2011.

La place de l'article dans La Guazette étant limitée, il est difficile d'aborder dans le détail l'ensemble du sujet et de l'agrémenter de

caractérisation des vulnérabilités du bassin RhôneMéditerranée aux incidences du changement climatique.

figures et d'images. Pour ceux et celles qui voudraient en savoir plus, des renvois sont effectués sur site internet, où le lecteur trouvera plus de détails.

Je reprends ici « texto » de larges extraits du rapport, notamment pour présenter la construction du plan et la situation de notre bassin Rhône-Méditerranée (1<sup>ère</sup> partie) et je m'attarderai à expliquer, avec des apports ou des commentaires plus personnels, l'intérêt ou l'importance des préconisations, en fonction de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques de notre territoire (2<sup>ème</sup> partie).

La méthodologie générale de l'étude mériterait des explications détaillées, mais pour faire court, retenons que ce plan, après avoir fait le bilan des connaissances scientifiques :

- étudie la vulnérabilité des territoires aux effets du changement climatique,
- propose un panel de mesures pour s'adapter à ces effets et pour préserver les principaux usages de l'eau.

### ***Vulnérabilité, vous avez dit vulnérabilité ?***

**La vulnérabilité est définie comme étant le croisement entre l'exposition et la sensibilité au changement climatique.** Autrement dit, la vulnérabilité résulte de l'interaction entre un aléa (les changements thermiques et leurs incidences sur le régime des précipitations, sur les débits des cours d'eau, le niveau des nappes, des sources, ...) et des enjeux (les usages de l'eau et les activités qui ont besoin d'eau), parce que les aléas ont des conséquences sur un certain nombre d'usages ; ces enjeux sont liés à la socio-économie et à l'environnement.

**L'évaluation de ces conséquences s'exprime par un niveau de vulnérabilité.**

Quant au panel de mesures proposées, il pourra en faire sourire plus d'un, tant les actions apparaissent « simples », « déjà connues » ou « peu innovantes ». Effectivement, ces actions n'ont rien d'exceptionnel, mais outre qu'elles n'ont été que rarement appliquées sérieusement, elles présentent l'intérêt d'être complémentaires, modulables et réversibles (pour certaines). Surtout, elles reposent sur le « bon sens ».

### ***D'abord, des principes d'action, de réflexion***

Chaque projet, en particulier lorsqu'il est structurant, devra être envisagé au regard des postulats préalables suivants : « des économies avant tout » - « éviter la mal adaptation » - « préserver les potentialités actuelles et futures des ressources et des milieux » - « s'assurer d'une ambition reconnue et partagée » - « savoir raison garder économiquement » - « explorer l'univers des possibles et privilégier la combinaison des mesures ».

2 niveaux de mesures ont été définis :

- des mesures génériques ( $\infty$ ), « minimales », flexibles, utiles pour tous les territoires,
- des mesures structurantes (repérées par #) qui répondent au besoin d'actions fortes d'adaptation, comportent une certaine urgence et demandent des efforts plus importants.

Ces mesures sont destinées à éliminer ou réduire les causes de la vulnérabilité et à développer les capacités à faire face au changement climatique.

**Les acteurs locaux sont invités à s'inspirer de ces mesures pour bâtir leur programme d'actions, de manière pragmatique. La concordance à la réalité locale passe aussi par la prise en compte des contraintes socio-économiques, en particulier l'agriculture et le tourisme liée à l'eau ou à la neige.**

### ***Tous les territoires sont vulnérables***

La vulnérabilité est caractérisée pour 4 enjeux:

- la disponibilité en eau,
- le bilan hydrique des sols,
- la biodiversité,
- le niveau de trophique des eaux,

L'exercice a confronté des résultats de modèles scientifiques sur l'évolution climatique à des facteurs de sensibilité des territoires.

Il ressort que tous les bassins sont vulnérables selon une gradation représentée en détail sur des cartes <sup>2</sup>. Ces cartes distinguent des secteurs pour lesquels des changements seront très impactants, compte tenu de leur sensibilité actuelle et des modifications à venir. Les cartes sont aussi la clef pour guider l'action, parce qu'elles délimitent les territoires qui demanderont le plus d'adaptation.

Il faut aussi rappeler que ces vulnérabilités se rajoutent aux problèmes déjà identifiés par le SDAGE<sup>3</sup> pour atteindre le bon état des masses d'eau, l'équilibre quantitatif ou assurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

**L'exercice n'a pas été réalisé sur les masses d'eau souterraines, et il faut savoir que les sources sont affiliées aux masses d'eau superficielles (les rivières).**

---

<sup>2</sup> Le rapport présente les cartes de vulnérabilité pour chaque enjeu et pour différents bassins versants. Le bassin de l'Eyrieux est intégré dans un ensemble de bassins comportant l'Ouvèze, la Payre, le Lavezon, l'Escoutay (pour les affluents ardéchois rive droite du Rhône) mais aussi la Drôme, le Roubion, l'Aigue et l'Ouvèze (pour la rive gauche). Les bassins du Doux, de l'Ay et de la Cance (secteur nord ardèche) sont rassemblés dans un ensemble qui comporte d'autres petits affluents rive gauche du Rhône. Seul le bassin de l'Ardèche bénéficie de résultats individualisés.

### **1/ Vulnérabilité pour l'enjeu « disponibilité en eau »**

Elle est déterminée par la tendance à la baisse des débits d'étiage (= en période estivale), croisée avec les niveaux de prélèvements actuels.

La diminution des débits d'étiage serait généralisée, mais globalement, ce sont les bassins actuellement en déficit quantitatif qui présentent la vulnérabilité la plus forte, compte tenu de leur degré de sensibilité déjà très marqué : Durance en aval de Serre-Ponçon, le Rhône et ses affluents en aval de Lyon. Le bassin de l'Eyrieux est de ceux-là.

3 stratégies d'adaptation peuvent être envisagées :

- *LES ECONOMIES D'EAU*, qui sont la principale réponse face à la pénurie.
- *LE PARTAGE*, équitable et responsable, il suppose une organisation rigoureuse reposant sur la transparence (qui prélève combien ? que reste-t-il pour le milieu ?), la concertation et des contrôles forts...
- *L'OPTIMISATION* de l'eau disponible dans les infrastructures artificielles.

**Il faut en priorité basculer notre gestion traditionnelle par l'offre (= utiliser plus d'eau) vers une gestion par la demande (= maîtriser les besoins) ; c'est là le fondement de l'action d'adaptation.**

<sup>3</sup> Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Effectivement, l'équilibre quantitatif (entre prélèvements et ressource disponible) pose problème, déjà depuis de nombreuses années, notamment sur les bassins de l'Ay, du Doux, de la Dunière, de l'Ouvèze, de la Beaume et la Drobie, de la Claduègne, ... Il en résulte un manque d'eau significatif, pour le fonctionnement des milieux aquatiques.



Parmi les mesures proposées, on citera :

∞ *Généraliser les Schémas Directeurs d’Alimentation en Eau Potable (pour 90 % des collectivités d’ici 2030).* Ces schémas permettent d’établir un diagnostic des réseaux, de connaître l’importance des fuites, de planifier un programme de travaux et de statuer sur les possibilités d’extension de réseau et d’augmentation des prélèvements. Le SDAEP de Saint Julien du Gua a été mis à jour en 2012.

∞ *Poursuivre la baisse des consommations,* par exemple en s’équipant de matériels hydro-économiques<sup>4</sup> (régulateur de débit, douchette, mousseur, sac économiseur pour chasse d’eau, cuve de récupération d’eau de pluie, ...), en limitant nos besoins ou simplement en étant attentif face au robinet. De nos jours, la consommation moyenne d’une famille de 4 personnes est d’environ 100 m<sup>3</sup>/an (contre 120, il y a 20 ans). Une famille moyennement économe consomme autour de 80 m<sup>3</sup>/an (soit 55l/j/pers), tandis qu’une famille très économe se limite à 60 m<sup>3</sup>/an.

# *Augmenter la performance des réseaux AEP (alimentation en eau potable), avec 65% de rendement d’ici 2020 et 85 % en 2030.* En milieu rural, il est difficile d’avoir un bon rendement (> à 70%), compte tenu du linéaire important de conduites et cela nécessite d’importants efforts d’investissement et un entretien régulier. En 2012, le rendement moyen pour l’ensemble des réseaux de Saint-Julien a été estimé à 56 % (12 071m<sup>3</sup> utilisés sur 21 817 m<sup>3</sup> prélevés).



∞ *Sécuriser les approvisionnements pour l’usage AEP, en privilégiant la diversification, en disposant de plusieurs modes d’approvisionnement par unité de distribution d’ici 2030.* Cela fait référence aux interconnexions avec des réseaux voisins, d’une même commune ou d’une autre collectivité. Cela inclut aussi l’éventualité d’un approvisionnement avec l’eau du Rhône, ce qui doit quand même faire réfléchir ...

# *Rendre l’agriculture moins dépendante en eau ; réduire de 20% les volumes utilisés pour l’irrigation et substituer 80% des prélèvements en période d’été, en combinant économie d’eau et mobilisation de ressources sécurisées dans le temps et l’espace.*

∞ *Soutenir économiquement les pratiques agricoles adaptées aux zones humides, sans aucun rejet ni prélèvement.* Les zones humides stockent l’eau l’hiver et la restituent en période d’été. En 50 ans, la moitié des zones humides ont disparu, du fait du drainage agricole et de l’expansion urbaine

**Les prélèvements pour l’eau potable sont les plus importants<sup>5</sup>. Toutefois, 65 % retournent au milieu, via les systèmes d’épuration.**

<sup>4</sup> Début 2020, la CAPCA va organiser une campagne d’équipement auprès des particuliers. Elle prendra à sa charge 80% des coûts ...

<sup>5</sup> En Ardèche, les volumes prélevés annuellement pour l’AEP atteignent 27,77 Millions de m<sup>3</sup>, dont 6,83 Mm<sup>3</sup> sur les milieux superficiels. L’agriculture (hors abreuvement)

Les prélèvements agricoles sont moins importants mais ils se concentrent sur la période où la ressource est fragile et moins abondante. 30 % seulement des prélèvements sont restitués au milieu.

## **2/ Vulnérabilité pour l'enjeu « bilan hydrique des sols »**

Ici, la vulnérabilité est déterminée par l'aggravation de l'assèchement des sols liée à la baisse des précipitations et à l'augmentation de l'évapotranspiration, croisée à la réserve utile des sols.

La tendance à l'assèchement des sols est également généralisée sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée, mais serait plus marquée au nord de la confluence Rhône-Isère, sur des territoires a priori non familiers des situations d'assèchement. Notre territoire (bassin Eyrieux) serait moins vulnérable.

Pour réduire la vulnérabilité de l'agriculture face à l'assèchement des sols,

2 stratégies d'adaptation peuvent être envisagées :

- **LA GESTION DYNAMIQUE DES SOLS** : augmenter les fonctionnalités agronomiques des sols, en développant des pratiques culturales et sylvicoles permettant d'augmenter le stock d'eau et la pénétration des pluies.
- **LA DIVERSIFICATION** : privilégier l'articulation des systèmes de production selon le principe du « panier de culture », plus robuste, en couplant les systèmes pluviaux et irrigués, voire en décloisonnant élevage et culture.

Les principales mesures proposées sont :

# *Favoriser la rétention d'eau en privilégiant la réinfiltration* : compenser à 150% l'imperméabilisation en zone urbaine, par la création de dispositifs d'infiltration et de réduction du ruissellement ; préserver les terres agricoles et naturelles en limitant l'extension périurbaine et l'artificialisation des sols ; développer l'agroforesterie.

# *Favoriser l'émergence de filières agricoles et de systèmes de production mieux adaptés aux conditions de sécheresse*, en mobilisant la recherche et l'innovation sur l'agronomie et l'adaptation variétale.

# *Améliorer la réserve utile des sols en agissant sur les itinéraires techniques et les pratiques culturales*, en préservant les propriétés naturelles des sols (texture, structure, porosité, matière organique) et en réduisant le drainage.

∞ *Poursuivre la mise au point et la diffusion d'itinéraires techniques permettant de résister au risque de sécheresse.*

Avec des systèmes agricoles essentiellement tournés vers l'élevage ovin (avec pâture et récolte de foin), notre territoire apparaît moins sensible. Peu de surfaces sont drainées ou irriguées. Toutefois, les prairies ne bénéficient pas toujours d'un « regain », ce qui traduit une réserve utile limitée.

Par ailleurs, le maraîchage, qui se développe car il se valorise bien par les circuits courts, a besoin d'eau.

L'avenir dira si les prélèvements agricoles évoluent à la baisse ou à la hausse, sachant qu'ils ne sont pas connus précisément

---

prélève 9,08 Mm<sup>3</sup>/an, dont 7,54 Mm<sup>3</sup> sur les milieux superficiels (chiffres SIE 2016)

aujourd'hui (nombre de prélèvements existant, sans déclaration, sans transparence ...).

Enfin, pour les particuliers qui cultivent un potager, la technique du paillage (avec paille, produit de tonte, broyat de bois, etc) est particulièrement efficace pour conserver la fraîcheur des sols et réduire le besoin d'arrosage.

### **3/ Vulnérabilité pour l'enjeu « biodiversité »**

Cette vulnérabilité est déterminée par la baisse attendue des débits d'étiage (conjuguée à l'augmentation des températures ou de l'assèchement), croisée avec l'existence de zones d'intérêt écologique<sup>6</sup>.

De nombreux bassins sont en forte vulnérabilité pour cet enjeu, dont celui de l'Eyrieux. Sur ce bassin, la vulnérabilité est liée autant aux zones humides qui seraient exposées au risque d'assèchement, aux altérations physiques qui fragilisent les milieux aquatiques, qu'à l'exposition aux baisses de débits et à l'augmentation des températures.

La principale stratégie d'adaptation consiste à **AUGMENTER LA RESILIENCE DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES**. En d'autres termes, il s'agit de redonner aux milieux leurs fonctionnalités par :

---

<sup>6</sup> Le département de l'Ardèche comporte de nombreuses zones de grand intérêt écologique. Cela est dû à la qualité des habitats naturels, préservés grâce à une topographie contraignante qui limite le développement urbain et l'agriculture intensive. De nombreuses espèces bénéficient d'une diversité de milieux, d'une géologie et d'altitudes variées, d'un climat aux influences diverses.

<sup>7</sup> La « continuité écologique » correspond au « libre écoulement » des eaux, des matériaux présents dans le lit et des espèces qui vivent dans les cours d'eau. Sur l'Auzène,

- la bonne santé écologique des cours d'eau, grâce au respect des débits minimum biologiques et à la récréation d'espaces de mobilité des cours d'eau ;
- la diversification des habitats et des écoulements ;
- la reconnexion entre les annexes aquatiques et les milieux humides et le rétablissement des continuités écologiques<sup>7</sup>.

### **L'augmentation de la résilience physique des milieux permettra d'accroître les capacités d'adaptation des espèces.**

Les principales mesures proposées sont :

# *Restaurer l'hydrologie fonctionnelle, la connectivité et la morphologie des cours d'eau, (zones de débordement, connexions latérales, recharge des nappes alluviales),*

# *Réimplanter une ripisylve (végétation de bord de rivière) pour limiter l'échauffement des eaux,*

# *Maintenir les surfaces de prairies, voire les augmenter dans les secteurs à enjeux,*

∞ *Exiger l'intégration des enjeux « changements climatiques » dans les projets d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN).*

### **4/La Vulnérabilité liée au niveau trophique<sup>8</sup> des eaux**

Elle est déterminée par la baisse attendue des débits d'étiage (conjuguée à l'augmentation

comme ailleurs, de nombreux seuils (ou barrage) ralentissent les écoulements, limitent le transport des sédiments et bloquent la circulation piscicole, déjà contrainte par des chutes naturelles peu (ou pas) franchissables.

<sup>8</sup> Correspond à la teneur en nutriments (Azote, Phosphore, Potassium), provenant des stations d'épurations, des engrais agricoles et des bâtiments d'élevage. La qualité d'une eau est dite « oligotrophe », lorsque les nutriments sont peu présents et « eutrophe » lorsqu'ils sont en excès.

des températures ou de l'assèchement), croisée avec les facteurs de sensibilité des cours d'eau à l'eutrophisation (du fait du ralentissement de l'écoulement, de l'ensoleillement, d'une surlargeur du lit mineur, d'un dysfonctionnement morphologique). Les territoires au nord (Saône, Doubs, Ain, Rhône moyen, Isère aval, Cance, Ay et Doux), ainsi que les bassins cévenols sont les plus vulnérables vis-à-vis de cet enjeu. Comme la plupart des secteurs alpins, le bassin de l'Eyrieux, en dehors de la basse vallée, est moins sensible.

La principale stratégie d'adaptation porte sur *LA BAISSSE DES REJETS*, quelles que soient leurs origines.

Cela pourra passer par le durcissement des autorisations de rejet, dans les zones à enjeux forts ainsi que par un renforcement du traitement des eaux usées et l'évolution des pratiques agricoles.

# *Réduire les facteurs agricoles d'eutrophisation*, en stockant 90% des déjections animales, d'ici 2030, pour un épandage optimal,

# *Réimplanter une ripisylve pour limiter l'échauffement des eaux*<sup>9</sup>,

∞ *Restaurer l'hydrologie fonctionnelle et la morphologie des cours d'eau.*

La qualité des eaux de « nos » rivières (Auzène, Veyruègne, Gluyère, ...), est bonne et préservée, notamment grâce aux conditions favorables d'autoépuration naturelles (forte pente, oxygénation, eaux plus fraîches), mais la baisse attendue des débits et la hausse des températures restent une menace.

---

<sup>9</sup> La végétation de berge de rivière est-elle responsable de la baisse des débits ? Dans ce cas, faut-il la supprimer ? Ces questions sont un vrai sujet, qui doit être abordé plus

**La capacité d'autoépuration naturelle d'un cours d'eau ne permet pas de digérer les pollutions par les hydrocarbures et leurs sous-produits, les pesticides, les antibiotiques et autres « produits de beauté », et nos stations d'épuration non plus !!!**

**En conclusion, ce plan d'adaptation est plutôt un guide qui suit une logique cohérente et dont les actions sont préconisées, conseillées, non imposées.**

Les personnes climato-sceptiques (en reste-t-il ?) et/ou méfiantes de la « parole » des autorités (ah là oui, il y en a !) pourront douter d'un tel plan, de sa nécessité ou de son efficacité.

A cela, il est possible de répondre que le plan est :

- une réponse politique (au sens noble du terme) et collective (réflexions de spécialistes) à la Société, ce qui permet aussi de rassurer et de préserver un peu de cohésion sociale,
- un outil classique que les administrations savent assimiler et mettre en œuvre,
- qui permet à chacun d'identifier facilement ce qu'il peut faire (ou ne plus faire).

globalement, en intégrant l'ampleur des boisements de versants, de la fraîcheur apportée par les zones forestières, des rôles importants de la ripisylve (épuration, ombrage, tenue des terres, corridor écologique, ...).